



L'an deux mille vingt cinq, le 16 mai

Le Conseil Municipal de la commune de MILLANÇAY dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Philippe AGULHON, Maire.

Date de la convocation : 9 mai 2025  
Nombre de conseillers : en exercice : 12  
Présents : 8  
Votants : 8 + 4 pouvoirs

Présents :

Madame Adeline CORRIGNAN,  
Messieurs Philippe AGULHON, Pascal LIEUVE, Philippe JACQUET, Thierry PASCAULT, Philippe DAVID, Philippe LOUIS-DREYFUS, Jean-François VOGEL.

Excusés :

Annick CHARBONNIER donne procuration à Pascal LIEUVE  
Linda CHARPENTIER donne procuration à Philippe JACQUET  
Erwan GRUX donne procuration à Thierry PASCAULT  
Flore MOKHNACHI donne procuration à Adeline CORRIGNAN

Secrétaire de séance : Adeline CORRIGNAN

### **3 - Renouvellement contrat carte achat CE 2025-2028**

VU le Décret n° 2004-1144 du 26 octobre 2004 relatif à l'exécution des marchés publics par carte d'achat,

Vu la délibération du 11 mars 2022 renouvelant le contrat carte achat CE,

Considérant que le contrat actuel arrive à échéance le 16 mai 2025,

Monsieur le Maire rappelle que la Carte Achat est déléguée aux utilisateurs exclusivement autorisés à effectuer directement auprès de fournisseurs référencés les commandes de biens et de services nécessaires à l'activité des services en leur fournissant un moyen de paiement offrant toutes les garanties de contrôle et de sécurité pour la maîtrise des dépenses publiques. La Carte Achat est une modalité d'exécution des marchés publics : c'est donc une modalité de commande et une modalité de paiement.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide :**

- De reconduire dans les mêmes conditions le contrat portant sur la Carte d'Achat Public contracter auprès de la Caisse d'Épargne Loire-Centre la Solution Carte Achat.

- Que le contrat portant sur la solution Carte Achat de la Caisse d'Épargne de Loire-Centre sera renouvelée pour une durée de 36 mois à compter **du 16 mai 2025 et ce jusqu'au 15 mai 2028.**

- Que cette solution de paiement et de commande est une carte à autorisation systématique fonctionnant sur un réseau fermé de fournisseurs désignés par la collectivité, que tout retrait d'espèces est impossible, et que le montant Plafond global de règlements effectués par les cartes achat de la commune est fixé à 12 000€ pour une périodicité annuelle.

- Que la Caisse d'Épargne de Loire-Centre s'engage à payer au fournisseur de la collectivité toute créance née d'un marché exécuté par carte d'achat de la commune de MILLANÇAY dans un délai de 48 heures.

- Que le conseil municipal sera tenu informé des opérations financières exécutées dans le cadre de la présente mise en place de la carte d'achat, dans les conditions prévues à l'article 4 alinéa 3 du Décret 2004 – 1144 du 26 Octobre 2004 relatif à l'exécution des marchés publics par carte d'achat.

L'émetteur portera ainsi chaque utilisation de la carte d'achat sur un relevé d'opérations établi mensuellement. Ce relevé d'opérations fait foi des transferts de fonds entre les livres de la Caisse d'Épargne de Loire-Centre et ceux du fournisseur.

- La commune créditera le compte technique ouvert dans les livres de la Caisse d'Épargne de Loire-Centre retraçant les utilisations de la carte d'achat du montant de la créance née et approuvée. Le comptable assignataire de la commune procède au paiement de la Caisse d'Épargne.

La commune paiera ses créances à l'émetteur dans un délai de 35 jours.

- La tarification annuelle est fixée à 384 € (+24€) pour un forfait annuel d'une carte d'achat, comprenant l'ensemble des services, auquel s'ajoute la commission monétique appliquée par transaction de 0,70 % (idem).

Votants : 12

Pour : 8 + 4 pouvoirs Abstention : 0 Contre : 0

Le Maire,  
Philippe AGULHON



The image shows the official seal of the Municipality of Millanges, featuring a central emblem surrounded by the text 'MUNICIPALITE DE MILLANGES'. A blue ink signature is written over the seal.

La secrétaire de séance  
Adeline CORRIGNAN



A blue ink signature is written in cursive over the text.